Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

DÉLIBÉRATION N° DEL-2026-13

Conseil d'administration du Centre de gestion du Gard

Séance du 14 avril 2026

Objet : Budget supplémentaire 2026

PJ: 1

Étaient présents :

Fabrice VERDIER, Président, Jacky REY, Jean-Christian REY, Joffrey LEON, Aurélie GENOLHER, Liliane ALLEMAND, Henri CROS, Jean-Michel AZEMA, Jean-Michel PERRET, Didier DART, Stéphane LIBERI, Catherine LANÇON, Caroline SAUMADE, Marie-Michèle ALVARO ; Nasséra LEGAL ;

Étaient absents ou excusés :

Frédéric GRAS, Rémi NICOLAS, Nicolas CARTAILLER, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Serge CATHALA, Patrick HIGON, Jean-Yves CHAPELET, Thierry JACOT, Mylène CAYZAC PRAME, Olivier MARTIN, Christine LADET, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAULLET, Jean-François DURAND-COUTELLE, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Françoise LAUTREC, Régis BAYLE, Farès ORCET, Marie-Andrée DRACS, Olivier JOUVE, Maryse GIANNACCINI, Annick CHOPARD

Procurations :

Frédéric GRAS à Liliane ALLEMAND
Rémi NICOLAS à Jean-Michel AZEMA
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS à Joffrey LEON
Maryse GIANNACCINI à Fabrice VERDIER

Secrétaire de séance :

Jean-Christian REY

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-13-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Sur rapport n° 1-4 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard,

Entendu le rapporteur, Monsieur Jacky Rey

Vu, le code général de la fonction publique,

Vu, le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux centres de gestion

Vu, la délibération n° DEL-2026-02 en date du 15 janvier 2026 adoptant le budget primitif 2026 du centre de gestion,

Considérant ce qui suit :

Le budget supplémentaire (BS) est destiné à reprendre et affecter le résultat de l'exercice précédent constatés au compte financier unique (CFU).

Il permet également d'ajuster en dépenses et en recettes les prévisions de crédits inscrits au budget primitif (BP).

Reprise du compte financier unique 2025 :

L'affectation du résultat doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de l 'année n-1, tel qu'il apparaît au Compte financier unique.

Le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître :

➢ **Un résultat global positif de 1 753 933,19 €, avec :**

- un besoin de financement de la section d'investissement de 74 178,74 € (1 255,74 € en solde d'exécution + 72 923,00 € de restes à réaliser)

- un résultat positif de la section de fonctionnement de 1 828 111,93 €

En conséquence, il convient :

- D'affecter 74 178,74 € en recette à la section d'investissement (compte1068)
- De reporter 1 255,74 € en dépenses à la section d'investissement (R001)
- De reporter 1 753 933,19 € en recettes à la section dc fonctionnement (R002).

Il convient d'intégrer dans le Budget Supplémentaire les résultats dégagés par le compte administratif et les restes à réaliser (72 923,00 €) puis d'ajuster les crédits en dépenses et en recettes, au regard des crédits consommés à la mi-mars 2026 et au regard des besoins nouveaux.

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-13-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Ce document budgétaire peut se synthétiser comme suit :

➢ **Section de fonctionnement**

Dépenses :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général :	125 100,00 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel :	70 000,00 €
- Chapitre 67 – Charges spécifiques :	1 000,00 €
- Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement :	1 698 378,19 €
Total	**1 894 478,19 €**

Recettes :

- Chapitre 013 – Atténuation des charges :	20 000,00 €
- Chapitre 70 - Produits des services :	70 000,00 €
- Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations :	48 295,00 €
- Chapitre 75 - Produits exceptionnels :	2 250,00 €
- R002 - Résultat reporté :	1 753 933,19 €
Total	**1 894 478,19 €**

➢ **Section d'investissement**

Dépenses :

- Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles :	65 243,00 €
- Chapitre 21 - Immobilisation corporelles :	91 419,66 €
- Chapitre 23 - Immobilisations en cours :	1 626 420,00 €
- Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	5 500,00 €
- D001 - Résultat reporté :	1 255,74 €
Total	**1 789 838,40 €**

Recettes :

- Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserves :	83 120,21 €
- Chapitre 13 - Subvention d'investissement :	2 840,00 €
- Chapitre 021 - Virement de la section fonctionnement :	1 698 378,19 €
- Chapitre 041 - Opérations patrimoniales :	5 500,00 €
Total	**1 789 838,40€**

Les membres du conseil d'administration décident l'unanimité des membres présents,

Article 1 :

- D'approuver le budget supplémentaire 2026,

Article 2 :

- D'autoriser le président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-13-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Article 3 :
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30900 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance	Le Président
Jean-Christian REY	**Fabrice VERDIER**

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'État le : 15/04/2026
- La publication par voie électronique le : 15/04/2026

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-13-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 19
VOTES :
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 08/04/2026

Présenté par Le PRESIDENT (1),
A Nîmes, le 14/04/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration (2), réunie en session Ordinaire
A Nîmes, le 14/04/2026
Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2),(3).

REY Jacky, Le Vice-Président	
VERDIER Fabrice, Le Président	

Certifié exécutoire par Le PRESIDENT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 15/04/2026
A Nîmes, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-13-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026